> Le Commissaire à la santé et au bien-être

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2009-2013

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE,
COMME L'AMÉLIORATION
DE LA SANTÉ
ET DU BIEN-ÊTRE,
C'EST L'AFFAIRE
DE TOUS

Québec

MOT DU COMMISSAIRE

L'adoption en 2006 de la Loi sur le développement durable par l'Assemblée nationale a établi un tout nouveau cadre de gestion pour l'administration publique québécoise. Il s'agit désormais pour l'ensemble des ministères et organismes, tels que le Commissaire à la santé et au bien-être, d'intégrer le développement durable et les seize principes qui en découlent dans l'exercice de nos fonctions, de nos responsabilités et de nos mandats, bref, dans nos façons de faire.

Étant donné notre mission, qui consiste à apporter un éclairage pertinent au débat public et à la prise de décision gouvernementale dans le domaine de la santé et du bien-être, je me sens d'autant plus interpellé par le fondement même du développement durable, soit de favoriser un développement qui réponde aux besoins actuels de la collectivité sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Avec le dépôt du premier Plan d'action de développement durable 2009-2013 du Commissaire, qui s'inscrit en toute cohérence avec notre plan stratégique 2008-2011, je suis fier de participer, avec mon équipe, à la démarche gouvernementale en cette matière. Nous nous engageons à mettre en œuvre les actions énoncées dans ce plan et ainsi à exercer un rôle d'influence pour que le développement durable soit au cœur des décisions prises pour la santé et le bien-être des citoyennes et des citoyens du Québec.

Le développement durable, comme l'amélioration de la santé et du bien-être, c'est l'affaire de tous.

Le commissaire à la santé et au bien-être,

Robert Salois

INTRODUCTION

Le Commissaire à la santé et au bien-être est heureux de contribuer à la démarche en matière de développement durable entreprise par le gouvernement du Québec. Cette démarche a pour but de promouvoir une gestion respectueuse des besoins actuels et de ceux des générations à venir, dans le cadre de la Loi sur le développement durable.

De par sa mission, qui consiste à apporter un éclairage pertinent au débat public et à la prise de décision gouvernementale dans le but de contribuer à l'amélioration de l'état de santé et de bien-être des Québécoises et des Québécois, le Commissaire à la santé et au bien-être a une préoccupation marquée pour le développement durable. Cela se traduit également dans les fonctions qu'il exerce : apprécier les résultats atteints par le système de santé et de services sociaux ; consulter des citoyens, des experts et des acteurs du système ; informer le ministre de la Santé et des Services sociaux, l'Assemblée nationale et l'ensemble des citoyens quant à la performance du système et aux enjeux qui touchent le domaine de la santé et du bien-être ; et, enfin, recommander au ministre de la Santé et des Services sociaux des changements qui doivent permettre d'accroître la performance globale du système.

Par ailleurs, le Commissaire, suivant sa loi constitutive, a mis en place un Forum de consultation constitué de dix-huit citoyens provenant de chacune des régions du Québec et de neuf citoyens possédant une expertise liée au domaine de la santé et du bien-être. Le fruit des délibérations du Forum enrichit les réflexions et les positions du Commissaire en lui offrant une perspective pluraliste.

Ainsi, l'approche préconisée par le Commissaire dans le cadre de ses fonctions adhère à plusieurs principes de la Loi sur le développement durable. Son mandat d'appréciation de la performance du système est étroitement lié aux principes de santé et de qualité de vie, d'équité et de solidarité sociales. Ses mandats de consultation, notamment auprès de son Forum de consultation, et d'information font également appel à des principes énumérés dans la Loi, nommément la participation, l'engagement et l'accès au savoir. Finalement, le principe de production et de consommation responsables fait partie intégrante du mode d'organisation du Commissaire à la santé et au bien-être, qui prend en considération les enjeux environnementaux actuels et les ressources financières disponibles. Enfin, les différentes recommandations que le Commissaire formulera au ministre de la Santé et des Services sociaux prendront en compte les principes du développement durable. Ainsi, c'est en exerçant son rôle de conseil et d'influence qu'il pourra contribuer à une meilleure intégration du développement durable dans le domaine de la santé et du bien-être.

La démarche du Commissaire dans le cadre de la Loi sur le développement durable permettra de consolider les actions déjà entreprises dans ce sens et de les améliorer à la lumière de la stratégie que vient d'adopter le gouvernement du Québec.

LA CONTRIBUTION DU COMMISSAIRE À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE

Dans son premier Plan d'action de développement durable, le Commissaire à la santé et au bien-être entend contribuer à quatre objectifs de la stratégie gouvernementale auxquels se greffent neuf objectifs organisationnels qui se traduisent en dix actions.

Enfin, en annexe, il informe des objectifs gouvernementaux qu'il n'a pas retenus et en explique les motifs.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1
INFORMER, SENSIBILISER, ÉDUQUER, INNOVER

OBJECTIF DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Dans le cadre des travaux du Commissaire, l'intégration et la prise en considération des multiples facettes du développement durable reposent sur un personnel formé qui constitue sans contredit la pierre angulaire de l'application des principes de développement durable. Afin que les membres du personnel du bureau du Commissaire connaissent, partagent et appliquent ces principes à la fois dans leur vie personnelle et professionnelle, il est essentiel qu'ils soient sensibilisés et formés à cet effet. C'est pourquoi le Commissaire entend développer ses propres actions en matière de sensibilisation et de formation auprès de son personnel. Il les encouragera aussi à participer aux activités présentées par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Les 27 membres du Forum de consultation bénéficieront également d'activités de sensibilisation et de formation aux principes de développement durable, de manière à ce que cette préoccupation les accompagne tout au long de leurs délibérations.

Objectif organisationnel 1 :

Encourager et favoriser l'acquisition des notions de base liées au développement durable pour l'ensemble du personnel

> Action 1 : Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable

> Indicateurs : Taux d'employées et d'employés joints par les activités de sensibilisation au développement durable

Taux de ceux ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières

> Cibles : 80 % des membres de l'équipe d'ici 2011

65 % d'entre eux ont une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières

> Gestes : Offrir des activités de sensibilisation et de formation

Encourager les membres de l'équipe à participer aux activités de sensibilisation et de formation offertes par le ministère de la Santé et des Services sociaux

Objectif organisationnel 2 :

Faire connaître aux membres du Forum de consultation le concept et les principes de développement durable et encourager la prise en considération de ces principes lors des délibérations portant sur des enjeux soumis par le Commissaire

> Action 2 : Sensibiliser les membres du Forum de consultation au développement durable

> Indicateur : Taux des membres du Forum de consultation joints par des activités de sensibilisation sur le développement durable

> Cible : 65 % des membres du Forum de consultation joints durant le mandat du Forum, qui est de trois ans

> Geste : Offrir des activités de sensibilisation aux membres du Forum de consultation

> Action 3 : Favoriser la prise en compte des principes de développement durable lors des délibérations des membres du Forum de consultation

> Indicateur : Nombre d'outils utilisés qui prennent en compte les principes de développement durable pour soutenir les membres du Forum de consultation dans leur rôle

> Cible : 50 % des outils développés prennent en compte les principes de développement durable

> Geste : Produire des outils qui prennent en compte les principes de développement durable

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

RÉDUIRE ET GÉRER LES RISQUES POUR AMÉLIORER LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIF DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE 4

Poursuivre le développement durable et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Étant donné sa mission et ses fonctions, le Commissaire contribue à l'amélioration de la santé et du bien-être des Québécoises et des Québécois en informant la population sur certains enjeux et en appréciant la performance du système de santé et de services sociaux. Dans son rapport annuel d'appréciation de la performance, le Commissaire émet des recommandations pour en améliorer l'efficacité et l'efficience. Or, ces recommandations font l'objet d'une analyse de leurs implications réelles et potentielles. Cette analyse des implications prendra notamment en considération les implications possibles sur l'organisation du système de santé et de services sociaux, les ressources humaines et l'environnement.

Objectif organisationnel 3 :

Contribuer à l'amélioration de l'état de santé et de bien-être des citoyens en apportant un éclairage pertinent à la prise de décision gouvernementale, qui prend en compte les principes du développement durable

> Action 4 : Formuler des recommandations dans les avis ou les rapports d'appréciation qui prennent en compte les principes de développement durable

> Indicateur : Taux de recommandations formulées par le Commissaire ayant pris en compte les principes de développement durable

> Cible : 65 % des recommandations formulées prennent en compte les principes de développement durable

> Geste : Produire des recommandations qui prennent en compte les principes de développement durable

Objectif organisationnel 4 :

Informer les citoyens des enjeux soulevés par le Commissaire, qui prennent en compte les principes de développement durable, pour l'amélioration de l'état de santé et de bien-être des Québécoises et des Québécois

> Action 5 : Déposer sur le site Internet, à l'intention des citoyens, les rapports d'appréciation et les avis du Commissaire qui prennent en compte les principes de développement durable

> Indicateur : Nombre de rapports d'appréciation et d'avis du Commissaire déposés sur le site Internet qui prennent en compte les principes de développement durable

> Cible : 50 % des rapports et des avis prennent en compte les principes de développement durable

> Geste : Déposer sur le site Internet du Commissaire des rapports et des avis qui prennent en compte les principes de développement durable

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3

PRODUIRE ET CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE

OBJECTIF DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions éco-responsables au sein de l'organisme.

Le volet *acquisition* relève de politiques et d'orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux auxquelles le Commissaire à la santé et au bien-être se soumet. Néanmoins, le Commissaire peut contribuer à certaines actions qui relèvent de ses compétences. D'ailleurs, il souscrit déjà à des actions qui visent à limiter l'impact de l'activité humaine sur l'environnement physique dans le cadre de ses activités. Il prendra toutes les mesures nécessaires pour accroître ses actions dans ce sens.

Objectif organisationnel 5 :

Contribuer à des mesures ou à des activités pour favoriser l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale

> Action 6 :	Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable
> Indicateur :	Nombre de pratiques
> Cible :	Cinq pratiques
> Gestes :	Tenir des rencontres de travail par visioconférence
	Favoriser le transport en commun pour le déplacement du personnel dans le cadre des activités de travail
	Adopter des directives visant la réduction de la consommation d'énergie sur les lieux de travail
	Mettre en œuvre des mesures de sensibilisation visant la réduction à la source ou le réemploi
	Adopter des directives encourageant la réduction de la consommation de papier

Plan d'action de développement durable 2013-2015

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 8
FAVORISER LA PARTICIPATION À LA VIE COLLECTIVE

OBJECTIF DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE 25

Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.

L'approche de travail du Commissaire se distingue, puisqu'elle repose sur l'engagement, le dialogue et la collaboration des acteurs de la société québécoise, en plaçant la participation au cœur de sa démarche. Le Forum de consultation est un moyen privilégié pour impliquer des citoyens dans les différents travaux du Commissaire. Celui-ci est également ouvert aux autres démarches de consultation qui viennent enrichir ses positions comme la consultation d'experts, de décideurs du domaine de la santé et des services sociaux et de l'ensemble des citoyens au moyen de consultations en ligne. Le Commissaire fait état de ces consultations dans ses différentes productions écrites afin de transmettre aux autorités en la matière les préoccupations des citoyens consultés.

Objectif organisationnel 6 :

Assurer le fonctionnement du Forum de consultation et l'outiller de manière à ce qu'il soit en mesure de participer de façon significative aux travaux du Commissaire

> **Action 7 :** Tenir des séances de délibération où les membres du Forum, qui proviennent de divers horizons et de différentes régions du Québec, sont appelés à se prononcer sur divers sujets qui touchent des enjeux du domaine de la santé et du bien-être

> **Indicateur :** Nombre de séances de délibération par année

> **Cible :** Quatre séances de délibération par année

> **Geste :** Tenir des séances qui sont propices à la délibération pour les membres du Forum de consultation

Objectif organisationnel 7 :

Inclure les conclusions du Forum de consultation dans les avis et les rapports du Commissaire

> **Action 8 :** Produire des avis et des rapports qui font état des délibérations du Forum

> **Indicateur :** Inclusion des conclusions du Forum dans les avis et les rapports du Commissaire

> **Cible :** 65 % des avis et des rapports du Commissaire transmis au ministre incluent les conclusions du Forum de consultation

> **Geste :** Faire état des délibérations du Forum

Objectif organisationnel 8 :

Encourager les citoyens, qu'ils possèdent ou non une expertise dans le domaine de la santé et du bien-être, à se prononcer sur divers enjeux qui touchent la santé et le bien-être

> Action 9 : Effectuer des consultations où des citoyens sont invités à se prononcer sur des enjeux en matière de santé et de bien-être

> Indicateurs : Nombre de consultations et l'objet de chacune d'elles

> Cible : Deux consultations par année où des citoyens sont invités à se prononcer sur des enjeux en matière de santé et de bien-être

> Geste : Effectuer des consultations

Objectif organisationnel 9 :

Inclure les résultats des consultations de citoyens dans les avis et les rapports du Commissaire

> Action 10 : Produire des avis et des rapports qui font état des résultats des consultations où des citoyens sont invités à se prononcer sur des enjeux en matière de santé et de bien-être

> Indicateur : Inclusion des résultats des consultations dans les avis et les rapports du Commissaire

> Cible : 65 % des avis et des rapports du Commissaire transmis au ministre incluent les résultats des consultations

> Geste : Faire état des résultats des consultations

ANNEXE

MOTIFS À L'ÉGARD DES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE QUI N'ONT PAS ÉTÉ RETENUS POUR LE PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2009-2013 DU COMMISSAIRE À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE

Le Commissaire à la santé et au bien-être ne peut pas contribuer aux objectifs gouvernementaux suivants, car ceux-ci concernent des actions qui ne sont pas en lien direct et en cohérence avec sa mission, ses fonctions et ses mandats :

> 2 Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.

> 7 Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.

> 8 Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.

> 9 Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.

> 10 Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services.

> 11 Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services.

> 12 Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.

> 15 Accroître le niveau de vie.

> 16 Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.

> 18 Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.

> 21 Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

> 22 Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

> 23 Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.

> 27 Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.

> 28 Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.

> 29 Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail.

Les objectifs gouvernementaux suivants ne touchent pas directement le champ habituel des interventions du Commissaire à la santé et au bien-être. Toutefois, dans une perspective plus globale, par certains de ses avis et rapports, le Commissaire contribue indirectement à leur atteinte :

> 5 Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.

> 13 Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.

> 14 Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.

> 26 Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Pour son premier Plan d'action de développement durable, le Commissaire ne retiendra pas d'actions particulières découlant des objectifs gouvernementaux suivants, même s'il y contribue indirectement dans le cadre de ses travaux sur l'appréciation des résultats atteints par le système de santé et de services sociaux québécois et de ses démarches de consultation auprès des citoyens :

> 3 Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.

> 17 Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé.

> 19 Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.

> 20 Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.

> 24 Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

Édition

Commissaire à la santé et au bien-être
1020, route de l'Église, bureau 700
Québec (Québec) G1V 3V9
Téléphone : 418 643-3040
Télécopieur : 418 644-0654
Courriel : csbe@csbe.gouv.qc.ca

Coordination et rédaction

Marie-France Hallé
Anne Marcoux

Avec la collaboration de

Claire Bolly
Jean Rousseau

Graphisme

Dièse, Solutions visuelles et design

Le présent document est disponible dans la section *Publications* du site Internet du Commissaire à la santé et au bien-être : www.csbe.gouv.qc.ca.

Toute reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée à condition que la source soit mentionnée.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009
Bibliothèque nationale du Canada, 2009
Mars 2009
ISBN 978-2-550-55478-3 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-55479-0 (version électronique)

© Gouvernement du Québec

Commissaire
à la santé
et au bien-être
Québec